

Jeudi 22 juin 2023

Mobilités

Réseau STAR : nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} juillet 2023

Après une année 2022 marquée par l'évolution importante de l'offre de transports sur le territoire (arrivée de la deuxième ligne de métro et restructuration du réseau de bus), le conseil de Rennes Métropole a délibéré sur une nouvelle grille tarifaire pour les titres hors abonnement, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023, et impliquera l'augmentation de 20 centimes d'euros du ticket unité.

Ainsi, le ticket unité "1 voyage" coûtera désormais 1,70 €. Cette augmentation implique d'ajuster l'ensemble des titres de la gamme occasionnelle alignés sur le tarif "1 voyage" : 10 voyageurs à 15,30 €, le pass 1 jour à 4,70 €, etc.

Les tarifs des abonnements mensuels restent inchangés. La grille tarifaire des abonnements est par ailleurs complétée par la mise en place du prélèvement automatique sur les abonnements 12 mois dès le 1^{er} juillet 2023. Cette mesure permet de lisser l'achat d'un abonnement annuel sur 12 mois : la mensualité devient inférieure au prix de l'abonnement 1 mois en offrant 2 mois aux usagers. Rennes Métropole met également en place le prélèvement pour l'abonnement jeunes 2 trajets en version 10 mois.

Pourquoi augmente-t-on ces tarifs ?

Le tarif du ticket unité est resté constant depuis 2014 et est, aujourd'hui, très bas par rapport aux réseaux de transports en commun d'autres métropoles de taille équivalente en France. Depuis 9 ans, les coûts d'exploitation ont évolué (salaires, prix de l'électricité, etc.) et le réseau a été largement développé à la fois en termes de kilomètres (ligne b, nouveau réseau de bus), de fréquence (développement des lignes chronostar), et de services (nouveaux parc-relais). Cette augmentation permettra un meilleur équilibre financier.

La part prise en charge par l'utilisateur représentait 32,4% du coût des trajets sur le réseau star en 2019 (avant crise sanitaire Covid). C'est-à-dire que sur un euro, l'utilisateur payait 32 centimes, la collectivité prenant à sa charge les 68 centimes restants. Depuis 2020 cette part usager a fortement baissé, du fait des différentes réductions tarifaires menées ; notamment avec la gratuité pour les moins de 12 ans et les réductions de 30% sur les abonnements des moins de 26 ans. Elle est désormais à 28%. C'est un niveau beaucoup plus bas que ce qui se pratique sur les autres réseaux et cela est assumé. Mais il est aujourd'hui un peu trop bas pour pouvoir à l'avenir répondre aux augmentations des offres qui sont demandés par les usagers, notamment sur les bus des lignes vers les communes de 1^{ère} et 2^{ème} couronne.

Pourquoi augmenter seulement le Ticket unité ?

Le prix à l'unité est également bas par rapport aux prix des abonnements. L'augmentation du tarif unité rend les abonnements plus attractifs économiquement. Ainsi, les usagers qui opteront pour

un abonnement, permettant un usage illimité du réseau, se reporteront plus volontiers vers les transports en commun plutôt que vers leur voiture individuelle pour leurs différents trajets.

Face à l'augmentation du prix du carburant, le choix des modes actifs ou des transports en commun est, aujourd'hui, bien plus économique pour les ménages en plus d'être favorable à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

À noter, l'augmentation de 20 centimes du prix du ticket ne touche que 25% des usagers du réseau Star. Le gain en recette généré permet de maintenir les prix des abonnements qui eux concernent 75% des usagers du bus et du métro.

Quelles aides pour les familles ?

Rennes Métropole met à disposition des familles modestes une tarification réduite voire gratuite des transports. En effet, cette tarification solidaire permet d'accorder une réduction tarifaire de 50 ou 85 % voire la gratuité sur les abonnements mensuels. De plus, les enfants de moins de 12 ans bénéficient de la gratuité des transports depuis décembre 2020 et les moins de 27 ans accèdent à un tarif qui a été diminué jusqu'à -33 % à la même date. Les étudiants domiciliés dans la métropole et boursiers échelon 2 à 7 bénéficient de la tarification solidaire (demande à réaliser [en ligne](#)). Ces abonnements sont délivrés pour une durée allant de 1 à 12 mois selon la situation. Ils sont utilisables sur le réseau STAR, le service HANDISTAR et sur les services Vélo STAR. 60 000 habitants bénéficient de la tarification solidaire soit 31 % des trajets quotidiens sur le réseau qui se font aujourd'hui à titre gratuit ou réduits (à cela s'ajoute la gratuité pour les -12 ans qui bénéficie aujourd'hui à 27 000 enfants).

Pour les usagers, les démarches sont simples, puisque, munis préalablement de leur carte KorriGo, ils s'adressent au CCAS ou au CIAS, comme pour le carte *Sortir!*.

Taux de réduction applicable au montant de l'abonnement mensuel	Gratuité	85 %	50 %
Composition de la famille	Seuil n° 1 <i>Revenu mensuel inférieur ou égal à</i>	Seuil n° 2 <i>Revenu mensuel compris entre...€ et...€</i>	Seuil n° 3 <i>Revenu mensuel compris entre...€ et...€</i>
Personne seule	900 €	901 € et 1 100 €	1 101 € et 1 200 €
Couple	1 350 €	1 351 € et 1 650 €	1 651 € et 1 800 €
Couple/ Personne seule avec 1 enfant	1 620 €	1 621 € et 1 980 €	1 981 € et 2 160 €
Couple/ Personne seule avec 2 enfants	1 890 €	1 891 € et 2 310 €	2 311 € et 2 520 €
Couple/ Personne seule avec 3 enfants	2 160 €	2 161 € et 2 640 €	2 641 € et 2 880 €
Couple/ Personne seule avec 4 enfants	2 430 €	2 431 € et 2 970 €	2 971 € et 3 240 €
Couple/ Personne seule avec 5 enfants	2 700 €	2 701 € et 3 300 €	3 301 € et 3 600 €
Par enfant supplémentaire	+ 270 €	+ 330 €	+ 360 €

Tableau des ressources par mois du foyer

Rennes Métropole va mettre en œuvre une communication plus importante pour lutter contre le non recours à la tarification solidaire des transports. Le dispositif va d'ailleurs changer de nom en devenant "TARIFS REDUITS sous condition de ressources" pour une meilleure lisibilité du dispositif.

Le Pass Pluriel

Peu connu, il permet pourtant de circuler toute la journée en groupe jusqu'à 5 personnes pour 5 euros. Il n'est donc pas nécessaire pour un groupe d'acheter un ticket par personne. Il est utilisable les samedis, dimanches et jours fériés.

Comment est financé le réseau de transports de Rennes Métropole ?

Le réseau de transports (coûts d'investissements et exploitation) est mis en œuvre grâce à trois sources de financement :

- les voyageurs participent au financement des services STAR à hauteur de 21 % (soit 52 M€ sur le budget 2023, également équivalent à 29 % des seules dépenses d'exploitation) ;
- le "Versement mobilité", contribution payé par les entreprises du territoire de plus de 10 salariés, contribue au financement du réseau à hauteur de 54 % (soit 131 M€ sur le budget 2023) ;
- le budget de Rennes Métropole finance les 25 % restant (soit 61 M€ sur le budget 2023).

Les transports constituent ainsi le premier poste de dépenses de Rennes Métropole (38 % du budget global).

Keolis Rennes engrange les recettes commerciales (vente de tickets et abonnements) et les reverse à la Métropole. L'entreprise reçoit de la Métropole une contribution annuelle négociée dans le contrat de DSP, pour faire fonctionner l'ensemble des services.

Pourquoi ne met-on pas en place de la gratuité des transports ?

Aujourd'hui, les recettes voyageurs représentent 21 % du budget total du réseau de transport. Or, face aux enjeux environnementaux actuels, Rennes Métropole estime qu'il est nécessaire d'investir massivement dans des infrastructures de transports efficaces et décarbonnées comme c'est le cas avec [le projet de 4 lignes de trambus à horizon 2030](#) dont le coût d'investissement global est estimé à environ 200 millions d'euros.

En parallèle, la collectivité mène un effort considérable sur la tarification solidaire – tarifs réduits qui est l'une des plus larges de France.

De nouvelles formules multimodales

La Région Bretagne et Rennes Métropole se sont accordées pour faire évoluer les tarifs combinés. Ainsi, **les titres UNIPASS**, actuellement en expérimentation, sont pérennisés. Ils permettent sur Rennes Métropole de voyager avec les TER, bus ou métro de manière hebdomadaire ou mensuelle avec le même titre de transport. Les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2023 sont les suivants :

- Carnets 10 voyages : 17 €
- Jeunes hebdo : 12 €
- Jeunes mensuel : 27 €
- Tout public hebdo : 21 €
- Tout public mensuel : 60 €

Il est également mis en place un abonnement annuel car BreizhGo + STAR pour les jeunes et pour tout public pour lequel l'utilisateur bénéficiera de 50% de réduction sur l'abonnement STAR et d'environ deux mois offerts.